

## **DECISION DU MAIRE:**

## **VIREMENT DE CREDITS**

Le Maire de LAVAUR,

VU la délibération du Conseil municipal, en date du 08/03/2023, l'autorisant, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits dans chaque section,

VU la délibération du Conseil municipal, en date du 29/03/2023, portant adoption du budget primitif 2023 du budget principal de la commune,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,

CONSIDERANT la nécessité d'abonder les crédits de l'opération « CINEMA » pour l'étude géotéchnique :

- Un virement de crédits d'un montant de + 8 500 € vers le compte 2313-311-492 (cinéma)
- Une diminution des crédits d'un montant de 8 500 € vers le compte 2315-845-485 (voirie)

## DECIDE

Article 1 : De procéder aux virements de crédits comme suit :

SENS	SECTION INVESTISSEMENT				
	OPERA	TION VALANT CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	MONTANT
DE	485	Voirie	2315	845	- 8 500,00
VERS	492	Cinéma	2313	311	+ 8 500,00

<u>Article 2</u> : le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- A Monsieur le Préfet du Tarn
- A Monsieur le comptable de la collectivité.

Fait et décidé ce jour, le 27/12/2023